

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2014

DÉLIBÉRATION N°14/005

ADOPTION BUDGET MODIFICATIF 2014

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret n°2013-12 65 du 27 décembre 2013 modifiant le décret n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15/04/2013 portant application du décret 2012-1246 du 7 novembre relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le rapport présenté par le Directeur de l'EPORA,

Sur proposition du Président,

✦ Adopte les documents budgétaires suivants :

✧ selon la présentation issue du décret du 7 novembre 2012 sur la Gestion budgétaire et comptable publique :

1. Tableau 1 - Budget 2014

– **Compte de résultat prévisionnel agrégé (inclus écritures d'ordre) :**

Compte de résultat prévisionnel pour un montant de produits de 55.850.216 € et un montant de charges de 44.778.825 €.

– **Tableau de financement prévisionnel agrégé :**

Tableau de financement

2. Tableau 2 – Tableau des emplois :

Tableau des autorisations d'emploi

↩ selon la présentation issue de la réglementation applicable antérieurement au décret du 7 novembre 2012 :

1. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°1 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses réelles (hors écritures d'ordre) pour un montant de recettes de 58 132 791 € et un montant de dépenses de 62 080 567 €.

2. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°2 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Compte de résultat prévisionnel (y compris écritures d'ordre) – Budget 2014 et comparatifs

3. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°3 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Compte de résultat prévisionnel – Budget 2014 ventilé entre services communs et portage foncier

4. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°4 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Capacité d'autofinancement

5. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°5 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses - Tableau de trésorerie

Le Directeur Général

Jean Guiller

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

19 MARS 2014

Guy LEVI